



**USAID** | **BENIN**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE

REPUBLIQUE DU BENIN



**AUTORITE NATIONALE DE LUTTE  
CONTRE LA CORRUPTION**

# COMMUNIQUE

L'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) a organisé le jeudi 28 avril 2016 au Palais des Congrès de Cotonou, un atelier de réflexion autour des évaluations trimestrielles sur les procédures judiciaires relatives aux affaires de criminalité transnationale organisée (CTO) et de corruption.

Cette activité qui s'inscrit dans le cadre de son Projet dénommé « AYIFA » financièrement appuyé par l'USAID-Bénin a regroupé une quarantaine de participants en l'occurrence des responsables des tribunaux, des responsables des structures de la police et de la gendarmerie, des acteurs de la société civile, des autorités des ministères en charge de la justice et de l'intérieur, des membres des équipes de réalisation des évaluations trimestrielles, des représentants de l'USAID-Bénin, des membres et personnel de l'ANLC.

La cérémonie d'ouverture a connu les allocutions de Messieurs OGOUBIYI Guy, Président de l'ANLC, RICHTER Jonathan, Directeur de l'USAID-Bénin et de HOUNDEGNON Sessi Louis Philippe, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

Dans son mot de bienvenue à l'endroit des participants, le Président a rappelé le contexte de l'atelier dont la pertinence se justifie par la nécessité pour l'ANLC de recueillir les critiques afin de mieux réaliser les six (06) évaluations trimestrielles à venir pour une lutte efficace contre la Corruption et la CTO.

A sa suite, Monsieur Jonathan RICHTER, Directeur de l'USAID-Bénin a précisé l'impérieuse nécessité au regard de l'actualité, de mener une réflexion globale sur la problématique de la CTO pour mieux appréhender ses manifestations et surtout évaluer les dispositifs institutionnels et juridiques mis en place pour le contrer.

Dans son discours d'ouverture officielle des travaux, le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique a souhaité que les réflexions menées au cours de l'atelier contribuent à l'amélioration des rapports issus des enquêtes trimestrielles relatives aux CTO en lien avec la corruption, afin de permettre aux pouvoirs publics d'engager des actions pertinentes exigées par les circonstances.

Les travaux proprement dits ont porté sur :

- une communication introductive présentée par le Dr David HOUINSA, Sociologue du Développement, enseignant-chercheur, qui a fait une présentation du contexte, des objectifs, de la démarche méthodologique suivie et des résultats obtenus des cinq (05) évaluations trimestrielles réalisées ;
- une deuxième communication dont le thème est : « *Regard critique et propositions de pistes d'amélioration des enquêtes trimestrielles sur les procédures judiciaires relatives aux affaires de CTO et de corruption* ». Animée par le Professeur Hygin KAKAI, Sociologue, Agrégé de Sciences Politiques, le conférencier a mis l'accent sur les faiblesses du dispositif de collecte des données et estimé qu'une analyse jurisprudentielle paraît nécessaire pour mieux cerner l'existence des CTO en lien avec la Corruption et les infractions connexes, leur portée juridique et les différences de niveau dans le traitement judiciaire d'une juridiction à une autre.

Ces présentations ont fait l'objet de préoccupations émises par les participants dont la prise en compte pourrait contribuer à l'amélioration du processus de collecte des données et de leur traitement.

Au cours des travaux de groupe, le contenu des différents questionnaires de collecte de données a été amélioré et des approches de solutions ont été proposées pour juguler le phénomène.

La cérémonie de clôture de l'atelier a été l'œuvre du Garde des sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation. Maître Joseph DJOGBENOU, dans son allocution a exprimé toute sa reconnaissance à l'ANLC et à l'USAID-Bénin pour cette activité qui permet de renforcer les capacités des acteurs de lutte contre la CTO et la corruption. Il a par ailleurs pris l'engagement de ne pas entraver le processus devant conduire à l'examen des cas portés devant les tribunaux tout en rassurant les participants de la disponibilité du gouvernement à accompagner l'ANLC dans la limite de ses moyens.

**Fait à Cotonou, le 29 avril 2016**